

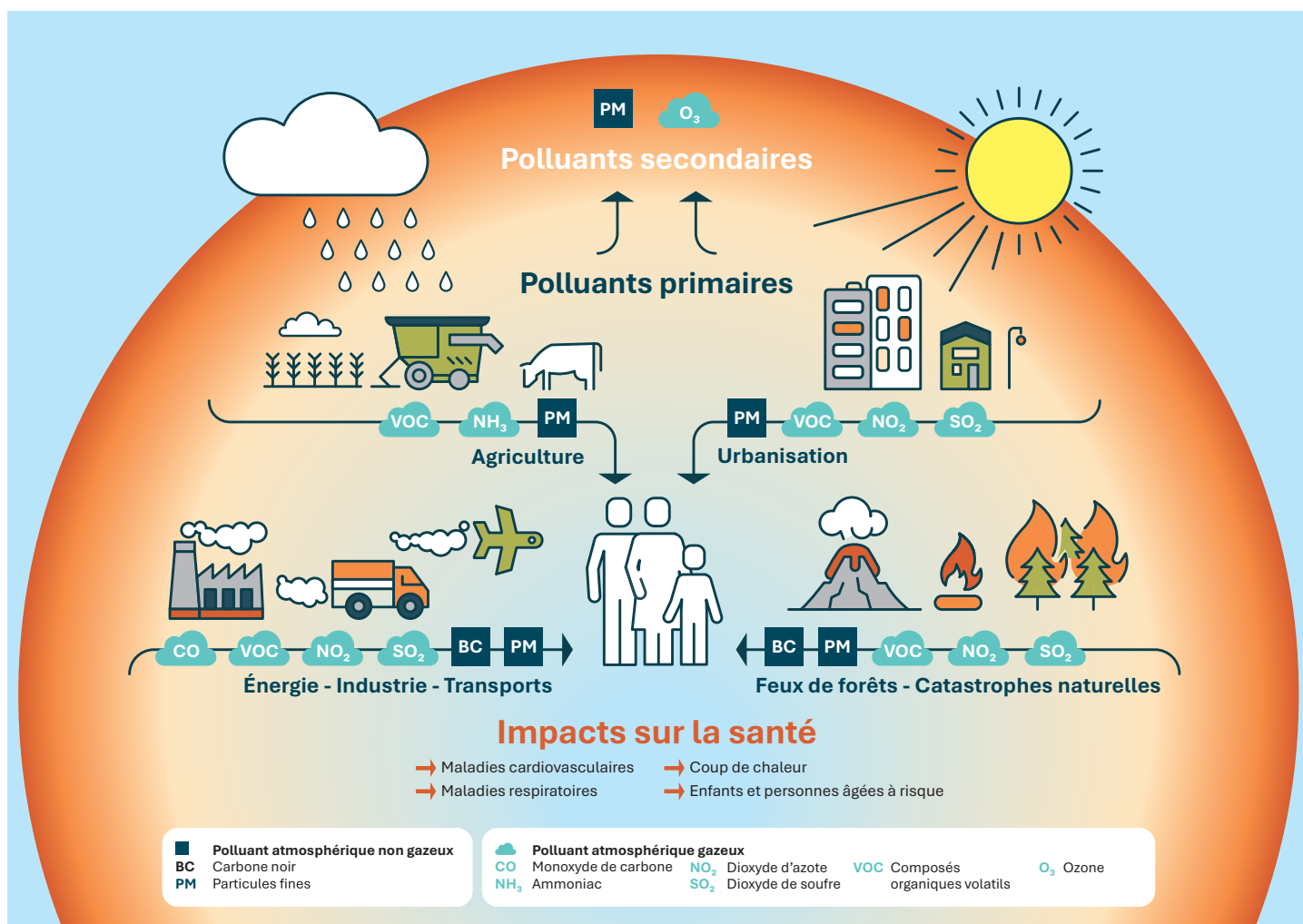
L'état de la qualité de l'air en 2025

2025, vers l'application d'une nouvelle Directive Européenne

Fin 2024, une nouvelle Directive Européenne (UE) 2024/2881 a été publiée par la Commission Européenne. Celle-ci renforce les normes européennes de qualité de l'air en abaissant les valeurs limites pour plusieurs polluants. Elle implique de nouveaux défis pour les États membres, notamment en matière de réduction des émissions, de renforcement de la surveillance et de mise en œuvre de plans d'action plus efficaces pour protéger la santé publique.

L'Administration de l'Environnement se prépare actuellement à appliquer ces nouvelles exigences, dès que celles-ci seront transposées en droit luxembourgeois (fin 2026). Les nouvelles valeurs limites, applicables à partir de 2030, sont également précisées dans ce document.

Quelles sont les causes et les effets de la pollution de l'air ambiant ?



© Administration de l'environnement

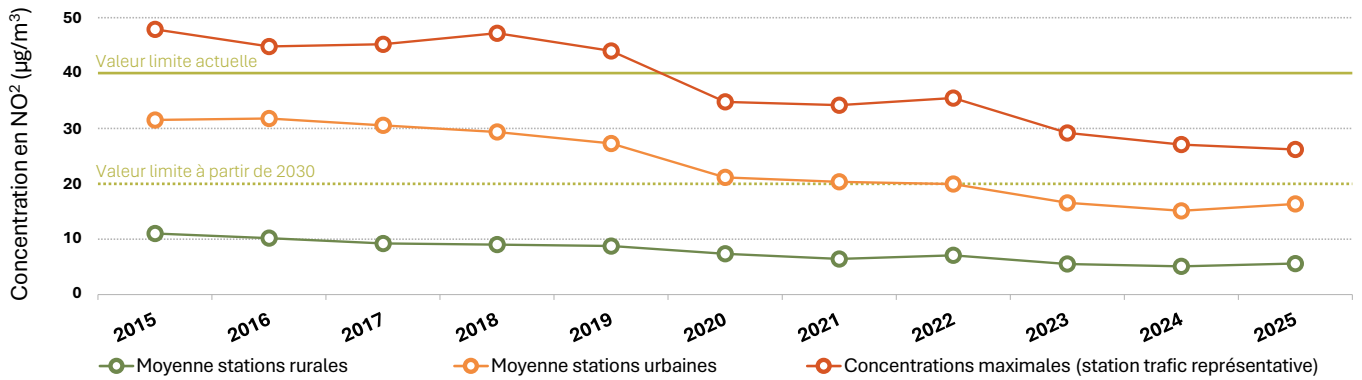


Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

www.emwelt.lu

Dioxyde d'azote - NO₂

Moyennes annuelles des concentrations en NO₂ (µg/m³)



En 2025, la valeur limite de 40 µg/m³ en moyenne annuelle pour la protection de la santé humaine a été respectée pour toutes les stations du réseau de mesure télémétrique. Nous pouvons cependant voir que respecter la nouvelle valeur limite à compter de 2030 s'avère être encore un challenge.

Campagne de mesure NO₂ Klimapakt

37 communes

120 emplacements pour tubes passifs
(+ 7 emplacements AEV)

0
dépassement

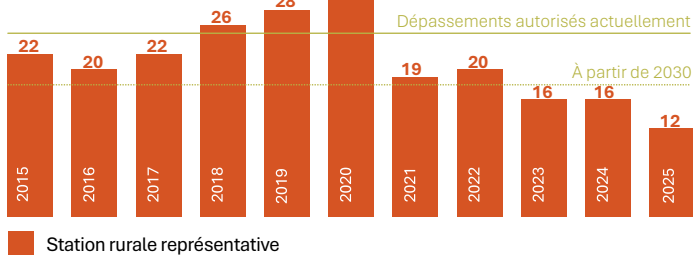
Valeur (*) la plus élevée
mesurée au Luxembourg
en 2025

(*) moyenne annuelle

31 µg/m³
10, rue Enz
à Remich

Ozone - O₃

Nombre de jours de dépassements de la valeur cible de 120 µg/m³ (moyenne sur 3 ans)



Depuis 2021, le nombre de fois où la concentration de 120 µg/m³ (*) a été dépassée est inférieur à la valeur cible imposée par la directive européenne 2008/50/CE (25 dépassements autorisés).

En 2025, **12 dépassements** ont été constatés.

À compter de 2030, seulement 18 dépassements annuels seront autorisés.

(*) maximum journalier de la moyenne sur 8h, moyenne sur 3 ans

Valeur (*) la plus élevée mesurée au
Luxembourg en 2025

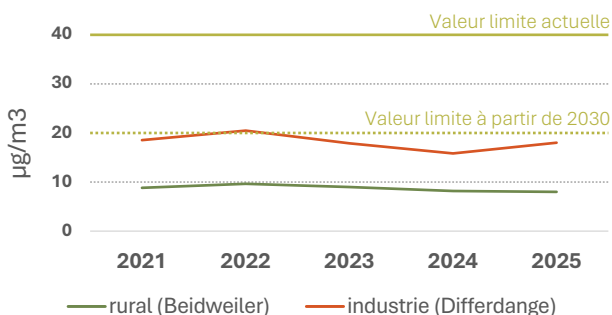
(*) moyenne horaire

156 µg/m³
le 13 juin 2025
au Mont Saint Nicolas
(Vianden)

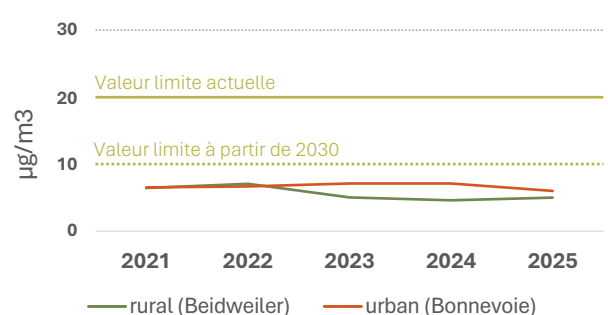
Particules fines - PM10 et PM2.5

Depuis septembre 2024, l'AEV est accréditée par l'Organisme Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) selon la norme ISO 17025 pour la détermination de la concentration en particules fines PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant (Norme EN 12341:2014).

Moyennes annuelles des PM10



Moyennes annuelles des PM2.5



En 2025, les moyennes annuelles de la concentration en PM2.5 et PM10 sont restées dans le même ordre de grandeur que les années précédentes et bien en-dessous de leur valeur limite correspondante, cependant nous pouvons observer qu'il sera plus difficile de les respecter à partir de 2030.



MENG LOFT
L'info sur l'air, à portée de main !
Suivez la qualité de l'air au Luxembourg, à tout moment où que vous soyez.





Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

www.emwelt.lu